



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREFET DU MORBIHAN

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Une enquête publique en vue de procéder à l'extension d'une unité de méthanisation avec cogénération du biogaz, située au lieu-dit : "Les Friches" 56910 Saint Nicolas du Tertre, sera ouverte du 23 novembre au 26 décembre 2017 inclus, pour une durée de 34 jours, en mairie de SAINT NICOLAS DU TERTRE.

Cette enquête publique est réalisée dans le cadre d'une procédure d'autorisation unique au titre :

- des installations classées pour la protection de l'environnement,
- du permis de construire,

Le préfet du Morbihan est l'autorité compétente pour statuer sur la demande d'autorisation unique. A l'issue de la procédure, il pourra délivrer un arrêté d'autorisation d'exploitation assortie de prescriptions, au titre des 2 législations précitées ou un refus.

Ce projet est présenté par Monsieur Dominique MONNERAYE, gérant du Gaec des Friches.

Le dossier soumis à l'enquête publique contient les documents suivants :

- 1 dossier (comprenant 1 pièce) produit par le Gaec des Friches, dont une étude d'impact (établie par la chambre d'agriculture - Pontivy) et son résumé non technique, ainsi que le mémoire en réponse à l'avis émis par l'autorité environnementale,
- l'avis de l'autorité environnementale du 26 septembre 2017
- les avis des services recueillis sur le projet (7)
- l'arrêté d'ouverture d'enquête publique.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique sera consultable en version papier chaque jour ouvrable en mairie de SAINT NICOLAS DU TERTRE aux horaires habituels d'ouverture de celle-ci. Ce dossier sera également consultable avec l'avis d'enquête publique sur le site Internet des services de l'Etat dans le Morbihan (www.morbihan.gouv.fr). Le dossier pourra également être consulté sur un poste informatique dans les mairies de Saint Nicolas du Tertre, Les Fougerêts, Carentoir, Monteneuf, Saint Martin sur Oust, Ruffiac, Tréal, La Chapelle Gaceline, La Gacilly et Renac (35) aux horaires habituels d'ouverture de celles-ci.

Toute précision ou information complémentaire sur le projet pourra être demandée auprès du pétitionnaire (06.62.43.24.44 – gaec.des.friches@orange.fr).

Mme Annie-Claude Souchet-Le Crom, attachée de la fonction publique territoriale en retraite, est désignée par M. le Président du Tribunal administratif de Rennes en qualité de commissaire-enquêteur. Elle se tiendra à la disposition du public en mairie de SAINT NICOLAS DU TERTRE au cours de permanences qui se tiendront:

- Jeudi 23 novembre 2017 de 9h00 à 12h00
- Jeudi 07 décembre 2017 de 9h00 à 12h00
- Mardi 26 décembre 2017 de 9h00 à 12h00

Les personnes intéressées par le projet pourront consigner directement leurs observations et propositions écrites dans les registres ouverts à cet effet ou les adresser par correspondance ou par courriel au commissaire-enquêteur à la mairie de SAINT NICOLAS DU TERTRE (1 place de la Mairie 56910 Saint Nicolas du Tertre/ courriel : mairie.st-nicolas-tertre@wanadoo.fr), pendant toute la durée de l'enquête.

A l'issue de l'enquête publique, toute personne pourra prendre connaissance à la direction départementale des territoires et de la mer du Morbihan et en mairie de SAINT NICOLAS DU TERTRE du rapport et des conclusions motivées du commissaire-enquêteur. Ces éléments seront également publiés sur le site Internet des services de l'Etat dans le Morbihan (www.morbihan.gouv.fr).